

**L'An DEUX MIL SEIZE,
le QUINZE SEPTEMBRE
à vingt heures trente,**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire.

Présents : Mmes RIBES Monique - DOMERGUE Christine - ROUX Maryline - Mrs PERRIN Raymond - DEJOB Xavier - CROZET Guy - GUILLOT Jacqueline - MEILLAND René

Absents ayant donné procuration :

Absents excusés : GEORGES Jean François- CLAVARON Patrice

Absents :

Secrétaire de séance : DOMERGUE Christine

41 -01 septembre -2016

Objet : Aménagement du Bourg : travaux de réseaux et voirie : engagement d'un géomètre pour le relevé topographique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le groupement de commandes entre le SIEL, la commune de Saint Marcel d'Urfé, la Communauté de communes du Pays d'Urfé et le Syndicat des eaux de la Bombarde constitué, pour mettre en œuvre les travaux sur réseaux secs et humides et de voirie. Afin de réaliser ces travaux il convient de réaliser un relevé topographique.

A ces fins, une consultation a été faite

Après analyse des offres remises, il est proposé que le conseil se prononce sur l'offre de la SCP Pigeon-Toinon de Feurs, la mieux disante pour un montant HT de 5995.80€.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de retenir la SCP Pigeon-Toinon, pour un montant HT de 5995.80€, qui sera financé par les acteurs du groupement à concurrence du besoin de ce relevé.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, coordonnateur du groupement de commandes, pour signer le bon de commande et les documents à venir.
- affirme que la dépense est prévue au budget 2016.

42- 02 septembre -2016

Objet : Aménagement du Bourg : travaux de réseaux et voirie : engagement d'un cabinet d'études pour réaliser un diagnostic amiante des enrobés.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le groupement de commandes entre le SIEL, la commune de Saint Marcel d'Urfé, la Communauté de communes du Pays d'Urfé et le Syndicat des eaux de la Bombarde constitué pour mettre en œuvre les travaux sur réseaux secs et humides et de voirie. Afin de réaliser ces travaux il convient de réaliser un diagnostic amiante des enrobés.

A ces fins, une consultation a été faite

Après analyse des offres remises, il est proposé que le conseil se prononce sur l'offre de la SARL Abrotec, mieux disante pour un montant HT de 2 948.00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de retenir la SARL Abrotec, mieux disante pour un montant HT de 2 948.00 €, étant entendu que ce diagnostic sera financé par chacun des acteurs du groupement à concurrence du besoin de ce dernier.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, coordonnateur du groupement de commandes, pour signer le bon de commande et les documents à venir
- affirme que la dépense est prévue au budget 2016.

43-03 septembre -2016

Objet : Aménagement du Bourg : travaux de réseaux et voirie : sollicitation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour une étude de mise à jour du diagnostic de fonctionnement de l'assainissement et SAOAC (schéma d'aménagement des ouvrages d'assainissement collectif)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de la commune de réaliser des travaux de réhabilitation et éventuellement d'extension des réseaux humides dans le cadre de l'aménagement du bourg, travaux prévus par la constitution d'un Groupement entre le Syndicat des Eaux de la Bombarde (travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable, le Siel (enfouissement des réseaux secs), la Communauté de Communes (travaux de voirie) et notre Commune.

Afin d'envisager les travaux concernant l'assainissement collectif, il est nécessaire d'exécuter une étude de mise à jour du diagnostic de fonctionnement datant de 2003 et d'élaborer le SAOAC, en ayant auparavant fait le point sur les travaux réalisés, préconisés dans le diagnostic précédent.

Il est possible de demander une participation financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à solliciter les services de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin d'obtenir un financement en s'appuyant sur le mémoire technique du Cabinet REALITES Assainissement pour réaliser, l'étude citée ci-dessus.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter les services de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin d'obtenir un financement de l'étude de mise à jour du diagnostic et du SAOAC.

44-04 septembre -2016

OBJET : Subvention au Comité des Fêtes

Monsieur le Maire relate à son conseil qu'il a reçu du Comité des fêtes tous les documents permettant de statuer sur leur subvention annuelle. Après analyse, il demande donc qu'une décision soit prise.

Où l'exposé le conseil municipal décide d'attribuer 1600.00€ de subvention.

Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,

Objet des délibérations	
<u>41-01 septembre -2016</u>	<i>Objet : Aménagement du Bourg : travaux de réseaux et voirie : engagement d'un géomètre pour le relevé topographique</i>
<u>42-02 septembre -2016</u>	<i>Objet : Aménagement du Bourg : travaux de réseaux et voirie : engagement d'un cabinet d'études pour réaliser un diagnostic amiante des enrobés.</i>
<u>43-03 septembre -2016</u>	<i>Objet : Aménagement du Bourg : travaux de réseaux et voirie : sollicitation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour une étude de mise à jour du diagnostic de fonctionnement de l'assainissement et SAOAC (schéma d'aménagement des ouvrages d'assainissement collectif)</i>
<u>44-04 septembre -2016</u>	<i>OBJET : Subvention au Comité des Fêtes</i>

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
PERRIN RAYMOND		
CROZET GUY		
RIBES MONIQUE		
GEORGES JEAN FRANCOIS	Absent	
DOMERGUE CHRISTINE		
ROUX MARYLINE		
GUILLOT JACQUELINE		
MEILLAND RENE		
CLAVARON PATRICE	Absent	
DEJOB XAVIER		